

Passé colonial belge : la commission spéciale de la Chambre officiellement installée

@rib News, 16/07/2020 Source Belga La commission spéciale de la Chambre chargée de se pencher sur le passé colonial de la Belgique a été officiellement installée jeudi après-midi. Wouter De Vriendt (Groen) en sera le président. Sa composition est présentée ci-dessous. Les membres effectifs sont :

Björn Anseeuw, Tomas Roggeman et Wim Van der Donckt (N-VA), Wouter De Vriendt, Simon Moutquin et Sylvie Laveleye (Ecolo-Groen), Christophe Lacroix, Jean-Marc Delizée et Malik Ben Achour (PS), Annick Ponthier et Kurt Ravyts (Vlaams Belang), Magali Dock et Nathalie Gilson (MR), Jan Briers (CD&V), Nabil Boukili (PTB), Goedele Liekens (Open Vld) et Ben Segers (sp.a). S'ajoutent deux membres sans voix délibérative : Georges Dallemagne (cdH) et François De Smet (D&F). Le mandat de la commission est étendu. Elle doit faire la clarté sur l'état indépendant du Congo (EIC, 1885-1908) et sur le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960); au Rwanda et au Burundi (1919-1962), et en tirer des enseignements pour l'avenir. Elle est aussi chargée d'examiner le rôle et l'impact structurel que l'état belge, les autorités belges et les acteurs non étatiques (comme par exemple la monarchie, l'Eglise, les exploitants des économies coloniales, ...) au sens large ont eu sur l'EIC et sur le Congo belge, le Rwanda et le Burundi (1885-1962).

Le travail de recherche historique portera aussi sur l'examen de l'impact économique de la colonisation sur la Belgique et les pays colonisés. La commission sera aussi chargée de formuler des recommandations sur la manière d'aborder le passé au travers de souvenirs communs et d'élaborer des propositions pour la réconciliation entre les Belges (y compris les Belges d'origine congolaise, rwandaise et burundaise), et d'optimiser les relations entre les Belges et les ressortissants de ces trois pays.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});